

# **MARCHES PUBLICS DE FOURNITURES COURANTES ET SERVICES**

**INSTITUT D'ADMINISTRATION DES ENTREPRISES DE PARIS  
(IAE de Paris)  
21, rue Broca – 75240 – Paris cedex 05**

**Prestation de conseil et d'assistance juridique  
en recherche**

Date et heure limites de réception des offres  
**31 mars 2016 - 12 heures**

**Règlement de la Consultation**  
**Marché passé en procédure adaptée**  
**n° IAE 2016MSSCE03**

# **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

## **SOMMAIRE**

### **1 Objet et étendue de la consultation**

- 1.1 Objet de la consultation*
- 1.2 Etendue de la consultation*
- 1.3 Décomposition de la consultation*
- 1.4 Variantes*

### **2 Conditions relatives à la consultation**

- 2.1 Conditions de participation*
- 2.2 Forme juridique en cas de groupement*
- 2.3 Conditions particulières d'exécution*
- 2.4 Durée et délais d'exécution*
- 2.5 Délai de validité des offres*
- 2.6 Mode de règlement du marché et modalités de financement*

### **3 Dossier de consultation**

- 3.1 Contenu du dossier de consultation*
- 3.2 Retrait du dossier de consultation*

### **4 Présentation des candidatures et des offres**

- 4.1 Dispositions générales*
- 4.2 Documents à produire*

### **5 Conditions d'envoi ou de remise des plis**

### **6 Examen des candidatures et jugement des offres**

### **7 Renseignements – Voies et délais de recours**

- 7.1 Demande de renseignements*
- 7.2 Voies et délais de recours*

# **REGLEMENT DE LA CONSULTATION**

## **1-Objet et étendue de la consultation**

### 1.1-Objet de la consultation

Le présent appel d'offres porte sur la prestation de conseil et d'assistance juridique en recherche dans le cadre des travaux menés par la chaire FINAGRI de l'IAE de Paris.

**Le pouvoir adjudicateur est le directeur de l'Institut d'Administration des Entreprises de Paris.**

### 1.2-Etendue de la consultation

Le présent marché entre dans la catégorie des marchés de fournitures et de services.

Il est soumis aux dispositions de l'article 30 du Code des marchés publics (CMP) et est organisé selon une procédure et des modalités propres au pouvoir adjudicateur.

### 1.3-Décomposition de la consultation

Sans objet

### 1.4-Variantes

Sans objet.

## **2-Conditions relatives à la consultation**

### 2.1-Conditions de participation

Renseignements concernant la situation propre du fournisseur, justificatifs quant aux conditions d'accès à la commande publique visés aux articles 43 à 46 du CMP et renseignements et formalités nécessaires pour l'évaluation des capacités professionnelles, techniques et financières minimales requises du candidat.

### 2.2-Forme juridique en cas de groupement

Sans objet.

### 2.3-Conditions particulières d'exécution

Cette consultation ne comporte aucune des conditions particulières d'exécution visées par l'article 14 du CMP.

Aucune prestation n'est réservée au profit d'entreprises ou d'établissements visés à l'article 15 du CMP

### 2.4-Durée et délais d'exécution

La durée d'exécution est fixée à 1 an à partir de la date de notification renouvelable par tacite reconduction sans que la durée totale ne puisse excéder 2 ans. Le présent marché

pourra être résilié selon les dispositions du chapitre V du CCAG/FCS et dans les conditions du présent CCP.

Les délais d'exécution sont laissés à l'initiative des candidats qui devra les préciser en annexe à l'acte d'engagement.

### 2.5-Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **120 jours** à compter de la date limite de réception des offres.

### 2.6-Mode de règlement du marché et modalités de financement

Les sommes dues au(x) titulaire(s) et au(x) sous-traitant(s) de premier rang éventuel(s) du marché, seront payées dans un délai global de 30 jours à compter de la date de réception des factures ou des demandes de paiement équivalentes.

## **3-Dossier de consultation**

### 3.1-Contenu du dossier de consultation

Le dossier de consultation contient les pièces suivantes :

Le règlement de la consultation (R.C.)

Le cahier des clauses particulières (C.C.P)

L'acte d'engagement (A.E.) l'annexe 1

### 3.2-Retrait du dossier de consultation

Les dossiers de consultation seront :

soit téléchargés sur le site internet de l'IAE de Paris [www.iae-paris.com](http://www.iae-paris.com), rubrique actus ;

soit retirés auprès de :

IAE de Paris  
Directrice des services  
21, rue Broca - 75005 - PARIS  
[riviere.iae@univ-paris1.fr](mailto:riviere.iae@univ-paris1.fr)

Aucune demande d'envoi du dossier sur support physique électronique n'est autorisée.

*N.B. : le retrait des documents par voie électronique n'oblige pas le soumissionnaire à déposer électroniquement son offre et inversement.*

## **4-Présentation des candidatures et des offres**

### 4.1-Dispositions générales

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces (voir article 4.2) datées et signées par lui :

Les offres des candidats seront entièrement rédigées en langue française et exprimées en EURO.

## 4.2-Documents à produire

Le candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces suivantes, datées et signées par lui :

### **Pièces de la candidature :**

1) Le candidat doit utiliser les formulaires DC1 (lettre de candidature) et DC2 (déclaration du candidat) pour présenter sa candidature. Ces imprimés sont disponibles gratuitement sur le site [www.economie.gouv.fr](http://www.economie.gouv.fr).

2) Les renseignements concernant la **capacité économique et financière de l'entreprise** tels que prévus aux articles 43 à 46 du Code des marchés publics :  
Déclaration concernant le chiffre d'affaires global et le chiffre d'affaires concernant les services objet du contrat, réalisés au cours des trois derniers exercices disponibles ;

3) Les renseignements concernant les **références professionnelles et la capacité technique de l'entreprise** tels que prévus aux articles 43 à 46 du Code des marchés publics :

4) Déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années ;

5) Liste des principaux services effectués au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé.

Pour justifier des capacités professionnelles, techniques et financières d'autres opérateurs économiques sur lesquels il s'appuie pour présenter sa candidature, le candidat produit les mêmes documents concernant cet opérateur économique que ceux qui lui sont exigés par le pouvoir adjudicateur. En outre, pour justifier qu'il dispose des capacités de cet opérateur économique pour l'exécution des prestations, le candidat produit un engagement écrit de l'opérateur économique.

**NOTA : Avant de procéder à l'examen des candidatures**, s'il est constaté que des pièces visées ci-dessus sont manquantes ou incomplètes, le pouvoir adjudicateur peut décider de demander à tous les candidats concernés de produire ou compléter ces pièces dans un délai de 10 jours. Les autres candidats qui ont la possibilité de compléter leur candidature, en seront informés dans le même délai.

### **Pièces de l'offre :**

1) l'acte d'engagement et son annexe, datés et signés ;

2) le cahier des clauses particulières (CCP), daté et signé ;

Le dossier sera transmis au moyen d'un pli contenant les pièces de la candidature et de l'offre.

NOTA : l'attention du candidat est attirée sur le fait que s'il veut renoncer au bénéfice de l'avance prévue dans le CCP, il doit le préciser dans l'acte d'engagement.

## **5-Conditions d'envoi ou de remise des plis**

**Le pouvoir adjudicateur préconise la transmission des offres sur support papier.**

Les candidats transmettent leur offre sous pli cacheté portant les mentions :

Offre pour :

**MARCHE « PRESTATION DE CONSEIL ET D'ASSISTANCE JURIDIQUE EN  
RECHERCHE »**

**NE PAS OUVRIR**

Ce pli devra être remis contre récépissé ou, s'il est envoyé par la poste par pli recommandé avec avis de réception postal, parvenir à destination avant la date et l'heure limites de réception des offres indiquées sur la page de garde du présent document et ce, à l'adresse suivante :

**IAE de Paris  
Direction des services  
21, rue Broca - 75240 - PARIS Cedex 05**

Le pli précité doit contenir respectivement dans une seule enveloppe, les **Pièces de la candidature** et les **Pièces de l'offre** dont le contenu est défini au présent règlement de la consultation.

***ATTENTION*** : les dossiers qui seraient remis ou dont l'avis de réception serait délivré après la date et heures limites visées ci-dessus ainsi que ceux remis sous enveloppe non cachetée, ne seront pas retenus ; ils seront renvoyés à leurs auteurs.

***Il appartient aux candidats de s'assurer, par la détention d'un accusé de réception, que leur offre est bien parvenue à l'IAE de Paris dans les délais fixés sur la page de garde du présent document. Aucune réclamation ne sera admise et aucune offre, qui ne respecterait pas ces délais, ne sera examinée, conformément à l'article 58 du Code des marchés publics. Toute offre parvenue hors délais (date et heure) sera renvoyée à son auteur.***

## **6-Examen des candidatures et jugement des offres**

Ce jugement sera effectué dans les conditions prévues aux articles 52 à 55 du CMP et donnera lieu à un classement des offres.

**Lors de l'ouverture des candidatures seront éliminés :**

Les candidats n'ayant pas fourni l'ensemble des déclarations, certificats ou attestations demandés dûment complétés et signés de la personne habilitée à le faire

Les candidats dont les garanties professionnelles et financières sont insuffisantes

**Les candidatures sont examinées par :**

Les critères intervenant pour le jugement des offres sont pondérés de la manière suivante :

<i>Critères</i>	<i>Pondération</i>
<b>1 - Prix des prestations</b>	<b>35%</b>
<b>2 -Les délais d'exécution proposés par le candidat</b>	<b>10%</b>
<b>3-La valeur technique de l'offre appréciée au vu des références professionnelles</b>	<b>55%</b>

L'attention des concurrents est attirée sur le fait que toute offre incomplète sera immédiatement écartée.

L'offre la mieux classée sera donc retenue à titre provisoire **en attendant que le candidat produise les certificats (NOTI2) et attestations des articles 46-I et 46-II du CMP**. Le délai imparti par le pouvoir adjudicateur pour remettre ces documents ne pourra être supérieur à 10 jours. La production d'une attestation d'assurance est également obligatoire.

## **7-Renseignements – Voies et délais de recours**

### **7.1 Demande de renseignements**

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats devront faire parvenir au plus tard 10 jours avant la date limite de réception des offres, une demande écrite à :

Madame Dominique Rivière  
Directrice des services  
21, rue Broca - 75240 – PARIS Cedex 05  
[riviere.iae@univ-paris1.fr](mailto:riviere.iae@univ-paris1.fr)

### **7.2 Voies et délais de recours**

Instance chargée des procédures de recours :

Tribunal administratif de Paris  
7, rue de Jouy 75181 Paris Cedex 04  
tél. : 0144594400 télécopieur : 0144594446

[greffe.ta-paris@juradm.fr](mailto:greffe.ta-paris@juradm.fr) / <http://paris.tribunal-administratif.fr> référé précontractuel prévu aux articles L551-1 et suivants et R551-1 du code de justice administrative (CJA), délai ouvert jusqu'à la signature du marché ; référé contractuel prévu aux articles L551-13 et suivants et R551-7 et suivants du CJA, sous 31 jours après la parution de l'avis d'attribution ; recours en contestation de validité du marché selon la jurisprudence Conseil d'Etat-16 juillet 2007-Société Tropic-requête n°291545, sous 2 mois après la parution de l'avis d'attribution, arrêt consultable à [www.legifrance.gouv.fr](http://www.legifrance.gouv.fr).